

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
COMPOSITE 2020-11-691 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
782-2013 SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME (RAARU) AFIN DE PRÉCISER LES
DOCUMENTS REQUIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUCTION OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra, lors de la séance ordinaire du **lundi 7 décembre 2020** débutant à **20 h**, une assemblée publique de consultation en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, sur le projet de règlement 2020-11-691, adopté le 16 novembre 2020, dans le but de modifier le Règlement 782-2013. Une **consultation écrite** est également prévue selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai 2020 et du 4 juillet 2020.

Le projet de règlement 2020-11-691 a pour objet de modifier le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de préciser les documents requis dans le cadre d'une demande de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour le remplacement d'une hotte de cuisson commerciale, pour l'installation d'un réservoir de produits pétroliers, pour la construction d'une nouvelle unité d'élevage ou pour la coupe d'arbre. Ainsi, l'avis d'un professionnel (ingénieur forestier ou arboriculteur) peut être exigé pour la coupe d'arbre.

Le projet de règlement 2020-11-691 prévoit également l'ajustement de certains types de travaux réalisés dans une aire de contrainte naturelle.

Le projet de règlement 2020-11-691 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations) pour les fins de la consultation écrite, à compter des présentes.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement peuvent être adressés à la Ville, **du 26 novembre au 7 décembre 2020, 20 heures**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

monique.senechal@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le Service du greffe durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal